

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni en séance publique le JEUDI 22 JUIN 2017 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,

M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,

M. CONTANT, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES (à partir du point n°1), Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

de Mme COLLET à M. DEGREMONT, de Mme LIENKE à M. TASSIN, de Mme FERON à Mme LECOQ, de M. PANIER à Mme TORTRAT.

Secrétaire de séance : *Mme BOURGEOIS.*

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 03 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Bourgeois secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du procès verbal de la séance du 30 mars 2017 :

Approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions (Mme Lecoq, Mme Feron, Mme Tortrat, M. Panier).

I.- DELIBERATIONS :

1.- MODIFICATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE (CANTINE, GARDERIE) :

Après un premier examen en Conseil le 30 mars, ce projet a été remanié et approuvé en commission municipale « vie scolaire ». Il s'agit de clarifier certains points, et de remédier aux risques constatés dans la gestion quotidienne du service. Le Conseil adopte **à l'unanimité** le règlement modifié.

2.- CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION DU CARREFOUR DE GUERMANTES :

Il est proposé de conclure un contrat d'entretien des feux tricolores de ce carrefour avec la Sté Eiffage, en concertation avec la commune de Guermantes et pour mettre fin à une période d'incertitude. Le contrat, qui est identique à celui qui concerne Guermantes, prévoit une reconduction annuelle tacite sans excéder la durée du marché de maintenance de l'éclairage public notifié par le SDESM, soit la date butoir du 25/09/2020. Le bordereau de prix correspond aux tarifs approuvés par le SDESM.

Il est précisé que ce point est indépendant de l'étude demandée sur le cadencement des feux en fonction du trafic. Le Conseil autorise **à l'unanimité** la signature de ce contrat.

3.- SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN SERVICE DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES :

Le SDESM propose ce service compte tenu de l'obligation pour les communes de pouvoir garantir le géoréférencement de leurs réseaux d'éclairage public (aérien et souterrain). Le SDESM participe financièrement aux opérations de géoréférencement du réseau d'éclairage public des communes ne percevant pas la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité.

Le Conseil autorise **à l'unanimité** la signature de l'adhésion à l'acte constitutif du groupement.

4.- SMAEP : REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES PUBLICS AVEC OBJECTIF « ZERO PHYTO » :

Le SMAEP (Syndicat de l'eau potable) propose une délibération engageant à réduire l'usage des produits phytosanitaires avec un objectif zéro. Notre commune s'est déjà engagée dans ce sens avec le Département. La

présente délibération permettra l'attribution de subventions de l'Agence de l'eau au SMAEP pour des travaux bénéficiant aux communes membres. La mairie s'engage à fournir annuellement à l'Agence de l'eau les données permettant d'apprécier l'évolution.

Mme Tortrat souligne que les engagements de principe ne suffisent pas, mais qu'il conviendrait que l'entreprise mandatée par la mairie s'engage par écrit. M. le Maire confirme que l'entreprise est tenue de respecter les consignes qui lui sont données par la mairie.

Le Conseil adopte à l'**unanimité** la délibération correspondante.

II.- INFORMATIONS DIVERSES :

1.- Conseil municipal :

M. le Maire informe que :

Une réunion extraordinaire du Conseil municipal est convoquée le 30 juin, par décret et circulaire ministérielle, pour élire les délégués aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Une réunion ordinaire du Conseil municipal est prévue pour septembre ou début octobre.

2.- Rue Ferré :

M. Degrémont donne des informations détaillées sur les récents travaux de réfection de la rue Ferré, et sur la réglementation de la circulation dans cette rue.

3.- CAMG :

M. le Maire précise que les conseils municipaux des 18 communes membres de la CAMG ont refusé le transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération en application de l'article 136 de la loi ALUR.

M. le Maire informe que le Conseil communautaire, dans sa séance du 27 mars 2017, a approuvé la reconnaissance d'intérêt communautaire pour l'OAP du Clos-Saint-Paires comme demandé par notre délibération municipale du 29 septembre 2016.

M. Ponsard précise que cette reconnaissance ne retire rien à la compétence de la commune sur la réglementation relative à ce secteur, ni sur le choix de l'opérateur, mais qu'elle permet une éventuelle déclaration d'utilité publique et une garantie des emprunts de l'opérateur.

M. le Maire rappelle que les délibérations et actes de la CAMG sont consultables et disponibles sur le site internet de celle-ci.

M. le Maire informe que la CAMG assume désormais le règlement de la contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours. L'attribution de compensation sera diminuée d'autant.

4.- PLU :

M. Ponsard expose l'état actuel de la préparation du PLU. L'enquête publique aura lieu du 11 septembre au 12 octobre 2017. La population est invitée à consulter le dossier qui sera disponible durant cette période et à formuler ses observations écrites. Le commissaire-enquêteur recevra le public lors de 4 permanences. Les détails relatifs à cette enquête publique sont affichés, publiés dans le site internet de la commune et dans le numéro de juin du « Gouverniaud ».

Le dossier comportera les observations des Personnes Publiques Associées, notamment les observations de l'Etat et de la CAMG. Il sera ensuite tenu compte de ces observations.

5.- Vente aux enchères :

M. Ponsard expose que la vente aux enchères du bien situé cour Mathou aura lieu le 29 juin à 15 h en mairie, sous la conduite de Me Arezès, notaire. Il est rappelé que pour être candidat il faut avoir été préalablement enregistré auprès de l'étude notariale et avoir versé une consignation. La mairie organise la visite du bien sur rendez-vous.

6- Culture :

M. Mosser expose :

(1°)- compte tenu de son classement aux monuments historiques, la préparation des réfections de la chapelle des catéchismes (toiture ; peintures murales) est actuellement en cours d'étude par Mme Guenego, architecte du patrimoine, suite à délibération du 15 décembre 2016.

(2°)- la classe de CM1, sous la conduite pédagogique de Mme De Carvalho, a travaillé pendant l'année scolaire sur un projet de restauration du lavoir dit « de Guermantes » situé à l'angle du chemin Ferraille et de l'avenue des Deux-Châteaux.

Les élèves ont remporté le Grand prix national du *Concours 1,2,3 Patrimoine*, soit 6000 € qui seront complétés par la Mairie et par une souscription publique gérée par la Fondation du Patrimoine, puisque les travaux sont de 12250 € HT.

Ce succès de notre CM1 est remarquable. Il a donné lieu à des articles de presse (Le Parisien, Le Figaro).

Cette action a été menée avec la participation de M. Mosser et de M. Thoretton, en collaboration avec l'Association du Patrimoine de Gouvernes.

7.- Scolaire et périscolaire :

M. Degremont fait le point sur les rythmes scolaires et périscolaires.

En l'état actuel, la rentrée 2017/18 aura lieu sur les mêmes principes que cette année.

Une éventuelle publication de décrets du gouvernement pourrait nécessiter de proposer de nouveaux choix. En tout état de cause, il est à présent trop tard pour organiser une concertation sereine entre les différents acteurs : mairie, enseignants, parents, personnels employés, municipalités avec lesquelles nous avons des conventions.

Une telle concertation devra se développer pendant l'année 2017/18.

Samedi 24 juin : il est rappelé que le spectacle des NAP aura lieu à 10h30, suivi de la remise d'un cadeau de la mairie (dictionnaire) aux élèves du CM2 qui vont entrer en 6^{ème}.

La kermesse de l'école se déroulera toute la journée.

Séance levée à 21 h 25

Fait en Mairie le 29 juin 2017

Le Maire

Jean TASSIN